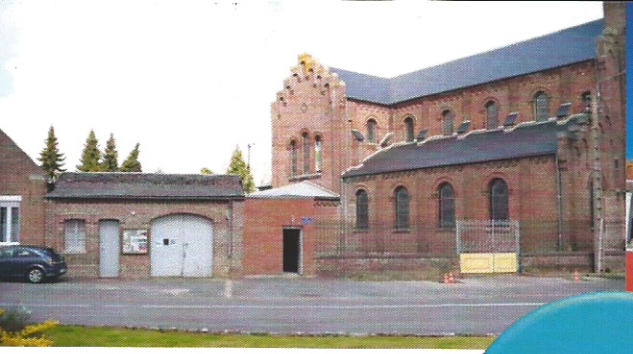

TROISVILLES infos n°6

Aménagement autour de l'église de mai à septembre

Communiqué à la population

- Aménagements des abords de l'église et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite par la sacristie.
- Engagement de l'ancienne municipalité, subventions obtenues auprès de l'état et de la région.
- Accès à toute la population
- Les cerisiers seront réimplantés dans l'espace.
- La cabine ERDF va être démontée; une nouvelle a été installée près de la salle des aînés (salle polyvalente). Les travaux complets sont pris en charge à 100% par ERDF, ils seront réalisés en mai et juin 2016.
- Démolition des bâtiments communaux et réinstallation provisoire dans 2 containers.

Financement du projet

- Coûts globaux estimés
150 000 €
-Subventions état - région
(à utiliser au plus tard en 2016)
78 742€
-Dons de la population
20 000€
-Financement communal
26 258€
-Travaux réalisés par la communauté et en régie
25 000€

Projet

Mairie : 12 Rue du Général de Gaulle, 59980 Troisvilles - Tel : 03 27 85 09 94 - Courriel : mtroisvilles@gmail.com
Les ouvertures : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 - lundi de 14h à 16h - Mercredi de 15h30 à 18h30 - Site internet : www.troisvilles.fr

Décisions du conseil municipal

Séance du 05 février 2016

SIDEN-SIAN : Fiscalisation de la contribution « DECI ».
Le conseil municipal décide de s'opposer au remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie par le produit des impôts. Le conseil municipal décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

Proposition de mission de maitrise d'œuvre relative à la conception et au suivi des travaux d'aménagement des abords de l'église.
Le conseil municipal, à l'unanimité décide de confier la mission de suivi du marché au Cabinet DELVAUX pour une rémunération de 5 % sur le montant HT du marché.

Subvention à l'Amicale Laïque pour les vacances de neige 2016 : 210 € x 7 enfants = 1 470 €
Coût total : 560 € (Part commune : 210€ + Part amicale Laïque : 180 € + Part des parents : 170 €)

Subvention exceptionnelle pour la course minimes cadets « Tour du Caudrésis Catésis » organisé par l'Union Cycliste le 20 mars 2016 : **520 €**

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Demande de subventions : -Columbarium + accessibilité du cimetière

Organisation du CLSH de juillet 2016 : Du jeudi 7 juillet au 29 juillet 2016.

Séance du 25 mars 2016

Automaticité de fixation des indemnités de fonction des maires.
Le maire informe le conseil municipal, que le taux des indemnités de fonction allouées aux maires, est, à compter du 1er janvier 2016, fixé automatiquement au taux plafond prévu à l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) repris ci-dessous :
De 500 à 999 habitants : 31 % de l'indice 1015.
Le maire propose au conseil municipal de redéfinir le régime indemnitaire des autres élus municipaux. Il propose donc que le régime indemnitaire des adjoints soit identique à la délibération du 12 avril 2014.
Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité
Le maire propose de reverser à la commune la différence entre la nouvelle indemnité nette et l'ancienne sous forme de don.

Création d' un poste d'agent polyvalent – nettoyage des bâtiments communaux dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Compte Administratif 2015

Section de Fonctionnement :		*Section d'investissement*	
En recettes	*536 223.46 €*	*En recettes*	*550 173.06 €*
En dépenses	*528 026.07 €*	*En dépenses*	*263 848.78 €*
Excédent de clôture	+ 35 197.39 €	*Excédent de clôture*	*286 324.28 €*

Excédent global de clôture *321 521.67 €*

Compte Administratif du CCAS 2015 :
Excédent global de clôture 1 464.30 €, le compte de gestion du receveur municipal n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2015
Total affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015
Excédent au 31/12/2015 + 138 393.44 €
Solde d'exécution d'investissement + 1 016.81 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 69 208.09 €

Séance du 08 avril 2016

Le Conseil Municipal décide de créer un poste CUI-CAE d'agent des services techniques : Espaces verts- bâtiments communaux dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi »

Le Conseil Municipal décide de créer le nombre d'emplois nécessaire à l'encadrement des enfants pour les CLSH 2016 .

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :
• Taxe d'habitation = 16,54 % • Foncier bâti = 12,87 % • Foncier non bâti = 57,99 %
Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal :
APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	673 777.28 €	673 777.28 €
Section d'investissement	600 720.97 €	600 720.97 €
TOTAL	1 274 498.25€	1 274 498.25 €

Don à la Commune
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le don suivant :
DOSIERE Jean-Marc 717 € (239€ par mois) reversement de 25% de l'indemnité de maire.